

Programme d'excellence **« Écrire le travail, écrire les métiers »** **Appel à candidatures 2024-2025**

Présentation du programme

Ecrire le travail, écrire les métiers est un **programme d'éducation artistique et culturelle** porté par la DAAC et l'inspection, mené en partenariat avec la Maison des écrivains et de la littérature, le GIS GESTES (groupe d'études sur le travail et la santé au travail) et la Bibliothèque nationale de France.

Il s'appuie sur un **projet interdisciplinaire** favorisant l'articulation entre les parcours d'éducation artistique et culturelle, d'orientation, d'éducation à la citoyenneté. Il vise également le développement des pratiques de lecture des élèves. Il repose sur l'accompagnement des élèves dans **l'écriture créative**, textuelle et/ou graphique, photographique, sonore, audiovisuelle, à partir de la consigne générale suivante : **« Écrire le travail, écrire les métiers »**. La thématique annuelle porte plus particulièrement sur **“Femmes et hommes, être(s) au travail”**.

Ce programme s'adresse aux classes de troisième prépa-métiers, des lycées professionnels, des EREA, des lycées agricoles et des CFA de l'académie de Versailles. Il est également destiné aux unités pédagogiques d'élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A) implantées en lycée professionnel. **Il favorise la créativité** des élèves et apprentis de la voie professionnelle ainsi que le rapport que chaque jeune entretient consciemment ou inconsciemment avec **le travail, l'écriture créative et la lecture**. De nombreux travaux de recherche et d'œuvres littéraires portent ces dernières années sur la question : travail, geste, action, temps, espace, poste, souffrance, discriminations ; la littérature mais aussi le cinéma, la photographie en témoignent.

Les travaux d'écriture pourront par exemple faire apparaître le questionnement d'un champ d'activité, la mise en œuvre de verbes d'action au cœur du métier, explorer des gestes physiques ou mentaux d'hier, d'aujourd'hui ou de demain, d'ici et/ou d'ailleurs, mettant en jeu un des cinq sens au moins ; la mise en scène des modalités du travail et les représentations des métiers dans le champ des activités humaines et des arts, la situation du corps et de l'esprit en activité (gestes, actions, réactions, postures, efforts, émotions...), les rapports (subjectifs et objectifs) que chacun entretient avec le travail.

Le projet d'écriture créative s'inscrira dans le cadre des enseignements disciplinaires, interdisciplinaires (co-intervention en CAP et bac pro, EPI en troisième prépa-métiers) ou pluridisciplinaires (réalisation du chef d'œuvre au lycée professionnel, heures de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles en troisième prépa métiers). Il pourra également être conduit pendant les heures dédiées à l'accompagnement à l'orientation. En classe de seconde, il aidera ainsi les élèves à choisir une filière de spécialité à l'issue d'une seconde famille de métiers.

La participation à ce programme s'inscrit dans le cadre de la parution de **la circulaire annuelle pour la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle** dans l'académie de Versailles et de l'ouverture de **la campagne d'appel à projets pour les Projets Artistique et Culturels en Territoire Educatif** (Projets ACTE), de façon à s'inscrire pleinement dans **le volet culturel** de l'école ou de l'établissement. Le programme « Ecrire le travail, écrire les métiers » a vocation à **s'articuler aux autres dispositifs** et actions menés dans le domaine du livre et de la lecture et à permettre **l'articulation entre lecture et écriture**.

Ressources autour du programme

<https://padlet.com/daacversailles/ecrireletravail2122>

Cahier des charges de l'appel à projets

- Le projet concernera une classe maximum par établissement.
- Seront privilégiées les candidatures d'établissements scolaires souhaitant inscrire leur participation dans un véritable projet d'éducation artistique et culturelle, en prenant appui sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle que sont l'acquisition de connaissances, la rencontre avec les auteurs-professionnels et la rencontre sensible avec les œuvres, de façon à favoriser une approche artistique, sensible et créative de l'écriture chez les élèves.
- **La part collective du Pass culture** doit permettre d'enrichir à la fois la pratique artistique proposée aux élèves par les auteurs, mais également le parcours culturel associé.

Modalités d'inscriptions

Dès le 22 mai 2024 et jusqu'au 20 septembre 2024, l'appel à projets sera accessible sur la plateforme Adage.

Le professeur coordonnateur du projet renseigne la candidature en ligne, validée par le chef d'établissement.

Début octobre 2024, une notification sera adressée aux établissements scolaires via Adage pour confirmer l'inscription au dispositif.

NB: Toute candidature incomplète, sans avis motivé ou sans signature, ne sera pas examinée.

Contacts pour la mise en œuvre du projet

- **Frédérique Servan**, adjointe à la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, conseillère univers du livre, de la lecture et des écritures à la DAAC
frederique-bett.richard@ac-versailles.fr
- **Bruno Girard**, IEN-EG Lettres-histoire géographie
bruno.girard@ac-versailles.fr
- Intervention d'auteurs en classe - **Leïla Platz**, professeure relais pour l'académie de Versailles auprès de la Maison des écrivains et de la littérature Leila.platz@ac-versailles.fr
- Visite, atelier, travail de recherche à la BnF - **Pascale Buquet**, cheffe de projet développement des publics scolaire, Bibliothèque nationale de France Pascale.buquet@bnf.fr
- Intervention d'un chercheur en classe - **GIS GESTES, association « Ecrire le travail »** gestes@mshparisnord.fr

Dates à retenir

Clôture de l'appel à projets le **vendredi 20 septembre 2024**

Confirmation d'inscription notifiée aux établissements avant **le 4 octobre 2024**

Journée de formation des équipes à la Bibliothèque nationale de France, site Richelieu, le **mardi 12 novembre 2024, de 9h à 17h**

Date limite d'envoi des productions des élèves : **12 avril 2025**

Restitution des travaux d'écriture et remise des prix : **début juin 2025 (à confirmer)**